



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 février 2007

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

La FFMKR convoque les représentants des départements à un Congrès Extraordinaire le samedi 3 février 2007 à 13 h – 3 rue Lespagnol – 75020 PARIS afin d'étudier la possibilité de la signature du protocole d'accord présenté par l'UNCAM.

Il concerne :

- Article 1. Mieux orienter les patients et favoriser la prévention et la coordination des soins.
- Article 2. Préserver et améliorer l'accès aux soins.
- Article 3. Valoriser la profession des masseurs kinésithérapeutes libéraux au travers de la nomenclature de leurs actes.
- Article 4. Améliorer les relations entre les masseurs kinésithérapeutes et les caisses.
- Article 5. Rénover la vie conventionnelle.
- Article 6. Maintenir le dispositif du DE.
- Article 7. Favoriser la qualité des soins en améliorant la gestion et l'évaluation de la formation continue conventionnelle.

La signature de ce protocole permettrait :

- le maintien du DE et du HN dans la version identique à la Convention de 1994,
- une revalorisation des actes ostéoarticulaires,
- la simplification des démarches administratives (DEP, fiche de synthèse),
- l'étude d'un acte de prévention,
- des aménagements positifs pour la formation continue conventionnelle,
- un travail en amont du comité technique paritaire.

➤ 3 rue Lespagnol
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Ce Congrès conclura les débats organisés démocratiquement dans tous les départements.

